



## POINT DE VUE

**Bernard Gaud**

Président de la Communauté de communes du Genevois, Vice-président de l'Association régionale de coopération des collectivités du genevois (ARC)



### Comment évolue la coopération au sein de l'agglomération franco-valdo-genevoise ?

Le Comité Régional Franco-Genevois (CRFG) a été créé il y a plus de 30 ans. Pendant ce temps, on est passé de relations de "bon voisinage" à la construction d'un véritable projet de territoire transfrontalier.

La géographie du territoire (Genève formant une sorte d'enclave dans le territoire français) a favorisé des flux et des échanges qui ont toujours été très soutenus. Aujourd'hui près de 57 000 frontaliers traversent chaque jour la frontière. Les conséquences notamment en termes de transports, de logement et d'emploi sont très importantes en France comme en Suisse. C'est sur ces enjeux (la mobilité, le logement et l'urbanisation) que la nécessité d'agir sur un plan transfrontalier est apparue. La Confédération helvétique a joué un rôle d'initiateur important, relayé ensuite par les acteurs de Genève et du Genevois français. Les collectivités françaises ont souhaité donner à la coopération une dimension structurante plus globale à l'échelle de l'ensemble du territoire en y ajoutant de nombreux thèmes comme la santé, l'environnement, la formation, l'économie et la culture. Aujourd'hui, tous ces acteurs, français et suisses, travaillent ensemble à la rédaction d'un "Schéma de cohérence territorial transfrontalier" qui devrait être finalisé pour fin 2007.

### Comment s'organise la gouvernance ? Comment peut-elle évoluer ?

Le CRFG reste l'instance "faîtière". C'est elle qui bénéficie d'une vision globale, qui mène la réflexion, qui initie les procédures et qui vérifie la cohérence de l'ensemble. Cette structure a vocation à évoluer, d'une part en incluant le Canton de Vaud (qui n'en fait toujours par partie) et d'autre part en jouant un rôle de coordination et de définition stratégique plus fort. Ces orientations sont relayées concrètement par le comité de pilotage du projet d'agglomération qui réunit l'ensemble des acteurs locaux.

Par ailleurs, je pense que de nombreuses actions ou projets pourraient fonctionner sur un mode "contractuel", avec un maître d'ouvrage et des financeurs bien identifiés, comme c'est le cas pour les contrats de rivières transfrontaliers qui fonctionnent déjà très bien.

Concernant le schéma de cohérence territorial, une agence d'urbanisme transfrontalière pourrait par exemple permettre de le faire évoluer et de s'assurer que les projets mis en œuvre correspondent bien à ses orientations.

## La Porte Sud de Genève

*Situé entre Saint-Julien, Archamps et Bardonnex, le site de "La Porte Sud de Genève" est un pôle transfrontalier stratégique dans le développement de l'agglomération franco-valdo-genevoise.*

Le site se caractérise par une situation charnière entre la proximité du centre de Genève et le réseau des villes du Sillon Alpin français. Il bénéficie d'une excellente accessibilité routière et autoroutière, d'un environnement naturel préservé et d'une forte attractivité.

### Un développement économique "multisite"

Le site d'Archamps, de part sa situation frontalière, bénéficie d'une grande attractivité auprès des entreprises internationales (en complémentarité avec Genève). En une dizaine d'années, 180 entreprises se sont installées en créant 1780 emplois. Un "centre de convention", structure dédiée à l'accueil des conférences et des conventions d'affaires, constitue l'amorce d'une filière économique à part entière. A proximité, le site de Cervonnex représente une réserve foncière qui permettra de décliner des grands projets et des activités économiques complémentaires au site d'Archamps.

### Un pôle de formation et de recherche internationale

Avec le "Centre Universitaire et de Recherche de la Technopole" du site d'Archamps, la stratégie mise sur des coopérations internationales. Dix filières de recherche et de formation sont déjà actives dans des domaines comme la micro-électronique, le management, la pharmacie, la physique, etc.

Par ailleurs, la création d'un "BioPark" réunit sur le site des chercheurs français et suisses qui mènent des actions de recherche collaborative sur la thématique "vieillesse,



Sur le Site d'Archamps, le bâtiment "Le Forum" accueillera les laboratoires de recherche et la plateforme scientifique du BioPark.

longévité et bien-être". La première pierre du bâtiment qui abritera ce "BioPark" a été posée le 24 novembre 2006. Un certain nombre d'entreprises innovantes de recherche liées à ce domaine et installées sur le site, accompagnent cette dynamique publique.

Un "Euro-Institut", créé en 2005, à l'initiative de l'Université de Savoie, est un outil de collaboration universitaire franco-suisse. Il a pour but de favoriser l'émergence de projets transfrontaliers de recherche et de formation et d'accompagner leur développement. Cette fonction Formation-Recherche conduit le lycée de Saint-Julien, tout proche, à développer ses vocations européenne et scientifique.

### Un développement intégré

Une réflexion est également en cours pour une intégration optimale du site d'Archamps dans l'aménagement global du territoire franco-genevois. Les enjeux concernent :

- l'urbanisme avec l'adoption d'un Programme Local de l'Habitat et l'élaboration du Plan Directeur de l'Habitat Transfrontalier, visant notamment à renforcer le centre urbain de Saint-Julien-en-Genevois,
- les transports avec le raccordement du site avec la ligne Genève/Saint-Julien-en-Genevois,
- le très haut débit connecté sur les réseaux du CERN et de l'A 40.

## L'Observatoire Statistique de l'Arc Jurassien

*L'Observatoire Statistique Transfrontalier de l'Arc Jurassien (OSTAJ) a été créé en 2005 dans le cadre du programme d'actions de la Conférence TransJurassienne, organe "institutionnel" de concertation transfrontalière qui a pour vocation de promouvoir un développement homogène dans l'Arc jurassien franco-suisse.*

Les objectifs de l'OSTAJ sont d'assurer un suivi des répercussions des accords bilatéraux, de construire un système d'observation et d'information statistique transfrontalier, d'offrir une perception homogène de la situation et du développement de l'espace franco-suisse, de mettre en place un dispositif de veille et d'anticipation des effets induits par les accords et de constituer un instrument d'aide à la décision des acteurs locaux.

Les analyses portent dans un premier temps sur des thèmes identifiés comme prioritaires : la

démographie et les mouvements de population, le marché du travail et les flux de travailleurs, le logement et les entreprises.

Après deux premières études publiées en mars 2006 sur la démographie et le marché du travail, l'OSTAJ a présenté le 14 décembre 2006 deux nouvelles études portant sur le marché du logement et sur les domaines d'activités les plus prisés de chaque côté de la frontière. Celles-ci seront prochainement disponibles sur <http://ostaj.ne.ch>.

Ces recherches font échos aux travaux menés actuellement par la MOT en lien avec l'Observatoire des territoires piloté par la DIACT. L'objectif est de définir un premier corpus d'indicateurs sur quelques territoires et de préfigurer un système d'information généralisé des territoires transfrontaliers, ceux-ci étant généralement dépourvus d'indicateurs statistiques pertinents.





## Le réseau "City Twins"

Développé dans le cadre du programme communautaire Interreg III C, le réseau "City Twins" regroupe cinq agglomérations transfrontalières en Europe du Nord : Haparanda/Tornio (Suède/Finlande,

32 646 hab.), Imatra/Svetogorsk (Finlande/Russie, 45 200 hab.), Narva/Ivangorod (Estonie/Russie, 80 514 hab.), Francfort-sur-l'Oder/Slubice (Allemagne/Pologne, 83 706 hab.) et Görlitz/Zgorzelec (Allemagne/Pologne, 95 516 hab.).

L'objectif du réseau "City Twins" est d'échanger sur les expériences et les bonnes pratiques de coopération transfrontalière susceptibles d'encourager le développement de ces agglomérations transfrontalières. Les thèmes des échanges sont nombreux : urbanisme, développement économique, mobilité, santé et services sociaux, emploi, éducation et formation, culture, etc. Des groupes de travail ont été mis en place et des réunions régulières sont organisées pour mettre en commun les recherches. Ces échanges se concentrent plus particulièrement sur les objectifs suivants :

- mettre en lumière des exemples de bonnes pratiques et d'initiatives innovantes en matière de coopération transfrontalière,
- développer et pérenniser la coopération entre les autorités et administrations locales, accroître leur rôle dans ce domaine,
- développer des modèles communs pour attirer les investissements,
- faciliter la mobilité des travailleurs et des populations de part et d'autre de la frontière,
- organiser une communication durable et systématiser les échanges entre les différents partenaires,
- valoriser les résultats des travaux et étendre le partenariat à d'autres agglomérations transfrontalières.

### L'exemple de l'agglomération Tornio/Haparanda (frontière Suède/Finlande)

L'état de la coopération menée entre les agglomérations est inégale. L'agglomération transfrontalière Tornio/Haparanda est la plus avancée et est considérée comme un moteur pour les autres. La coopération y est en effet très intégrée et la frontière entre les deux villes presque invisible : il n'y a pas, par exemple, de contrôle aux frontières et les installations douanières sont démontées ou réaffectées à d'autres utilisations (centre de congrès par exemple).

L'analyse attribuant à l'active coopération transfrontalière menée depuis 1987 un rôle important dans la réussite économique de l'agglomération est partagée par les acteurs locaux. La complémentarité et le partage des infrastructures prévalent en effet dans le souci d'économiser les moyens et de développer l'espace transfrontalier de manière durable. Il n'existe ainsi aucune forme de concurrence entre les deux villes qui communiquent au moyen d'un logo unique.

### L'après 2006

Les projets Interreg IIIC arrivant à leur terme fin 2006, l'objectif pour le réseau "City Twins" est de pérenniser les résultats acquis pendant 3 ans, mais aussi d'étendre la coopération à d'autres agglomérations transfrontalières. La conférence finale du projet qui a eu lieu le 13 décembre 2006 a ainsi permis de formaliser le réseau sous la forme d'une association.

La volonté de fédérer les sites urbains transfrontaliers en Europe est un objectif partagé par la MOT qui a d'ailleurs réalisé une étude sur "Les agglomérations transfrontalières en Europe" (cf. brèves).

Pour en savoir plus : <http://www.citytwins.net>

### ■ Le GECT dans le droit interne français

Le Sénat a voté le 24 janvier dernier, en première lecture, différents articles additionnels au code Général des Collectivités Territoriales permettant la transposition, dans le droit interne français, du Groupement européen de coopération territoriale, nouvel instrument communautaire pour la coopération territoriale 2007-2013. Ces articles, qui doivent encore être votés par l'Assemblée Nationale, rendront pleinement effectives, en France, les dispositions du règlement communautaire de juillet 2006 et permettront dès leur publication aux partenaires français d'engager la constitution de GECT.

Le Sénat a également confirmé la possibilité pour les collectivités françaises et leurs groupements d'être, à titre expérimental, autorité de gestion des nouveaux programmes opérationnels.

### ■ Étude sur les agglomérations transfrontalières en Europe

Commandée par le Secrétariat aux Affaires Régionales de la Préfecture du Nord-Pas-de-Calais, la MOT a réalisé une étude sur la gouvernance des agglomérations transfrontalières en Europe qui doit permettre d'alimenter la réflexion du Groupe parlementaire franco-belge sur le processus de structuration l'eurométropole lilloise franco-belge. L'étude consistait à repérer les bonnes pratiques de gouvernance de 7 agglomérations transfrontalières européennes : l'Agglomération Trinationale de Bâle, l'Agglomération franco-valdo-genevoise, l'Eurocité basque Bayonne-San Sebastian, les Villes MAHHL (Maastricht, Aachen, Liège, Heerlen, Hasselt), la région Öresund : Copenhague, Malmö, l'Eurocité Görlitz-Zgorzelec et la région Centrepo (Vienne, Bratislava, Győr, Brno).

L'étude est disponible sur le site : [www.espaces-transfrontaliers.eu](http://www.espaces-transfrontaliers.eu)

## Revue de presse

■ Danuta Hübner présente les règles de mise en œuvre de la politique de cohésion 2007-2013 et appelle les États membres à aller de l'avant, Inforegio Newsroom, 8 décembre

"La Commissaire en charge de la politique régionale, Danuta Hübner, a présenté en détail les règles relatives à la gestion des Fonds structurels et de cohésion pour la période 2007-2013. Ces dispositions sont établies dans un Règlement adopté par la Commission au terme de longues discussions..."

■ Eurodistrict entre Lille et des villes belges : réunion du comité constitutif, AFP, 28 novembre

"Le comité constitutif de l'Eurodistrict, structure originale qui devra améliorer la coopération entre Lille et ses voisines belges, s'est réuni mardi à Lille pour la première fois, se fixant comme objectif de parvenir à la création de l'entité transfrontalière d'ici fin mars..."

■ La Lorraine veut maîtriser les impacts du futur pôle financier luxembourgeois, Les Échos, 5 décembre

"La région redoute l'effet d'aspiration de la quasi ville nouvelle, en cours de développement sur l'ancien site sidérurgique [Esch-Belval], et milite pour un groupement européen de coopération territoriale..."

■ Signature de l'accord entre la Sarre et le Luxembourg portant création d'un lycée transfrontalier, Tageblatt, 5 décembre

"Le 4 décembre 2006 a eu lieu à Perl-Borg (D) la signature de l'accord entre les gouvernements de la Sarre et du Grand-Duché de Luxembourg portant création du Lycée transfrontalier "Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl..."

■ Retour des trains transfrontaliers, La Vie du Rail, 13 décembre

"Depuis le matin du 11 décembre, les lignes 165 et 167 du réseau ferré belge - à l'extrême sud du pays - permettent pour la première fois depuis vingt-deux ans aux frontaliers habitants la province belge du Luxembourg de gagner le Grand-Duché..."

■ Les Bâlois iront se faire soigner en Allemagne, 24 Heures, 9 décembre

"Le premier projet pilote de soins à l'étranger débutera le 1<sup>er</sup> janvier. Dès 2007, les patients bâlois pourront aller se refaire une santé dans une clinique de la Forêt Noire. A l'inverse les Allemands viendront à Bâle. [...] Ce projet pilote concerne pour l'instant quatre hôpitaux des cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne ainsi que neuf cliniques de la circonscription de Lörrach, de l'autre côté de la frontière..."

